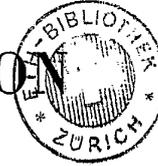


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} novembre 1941

Demande déposée: 31 octobre 1940, 19 h. — Brevet enregistré: 31 juillet 1941.

BREVET PRINCIPAL

Ernest MORF, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Boîte de montre étanche.

La présente invention se rapporte aux boîtes de montres étanches dans lesquelles un joint étanche est réalisé entre le verre et une autre pièce de la boîte. Dans une construction connue de ce genre, dans laquelle le fond et la carrure sont venus d'une seule pièce, une glace en matière flexible et à rebord cylindrique est ajustée sur un rebord cylindrique de la carrure-fond et y est maintenue par une bague de serrage formant lunette. On a remarqué que cette bague de serrage, ne portant que sur la hauteur forcément très limitée du rebord de la glace, tombait facilement, à moins qu'on ne la fit très étroite par rapport au diamètre extérieur de ce rebord; mais dans ce cas, ce rebord, étant soumis à des efforts trop considérables de compression, perdait assez rapidement son élasticité spécifique.

La présente invention a surtout pour but de remédier à cet inconvénient. Elle a pour objet une boîte de montre étanche comportant un fond et une carrure-lunette, caractérisée en ce que la glace, en matière légère-

ment compressible, comporte un rebord tubulaire ajusté sur une manchette prolongeant un rebord du fond perpendiculaire au plan du mouvement et est serrée radialement par la partie supérieure de la carrure-lunette dont le corps s'emboîte sur le rebord du fond.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de la boîte de montre faisant l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre, en coupe radiale, la boîte entièrement montée;

les fig. 2, 3 et 4 sont des coupes des trois pièces formant la boîte, carrure-lunette, glace, fond, vues séparément.

Le fond 1 de la boîte représentée possède un rebord 2 perpendiculaire au plan du mouvement. Ce rebord 2 est prolongé par une manchette 3. La glace 4 en matière légèrement compressible possède un rebord tubulaire 5 destiné à s'ajuster sur la manchette 3 du fond. La carrure-lunette est venue d'une seule pièce, par exemple en fonte injectée. Elle comporte une partie supérieure 6 formant lunette destinée à s'ajuster sur le re-

bord 5 de la glace et un corps de carrure 7 portant les anses 8, destiné à s'emboîter sur le rebord 2 du fond qu'il recouvre sur presque toute sa hauteur. Les dimensions de l'ouverture de la partie supérieure 6 et de celle du corps de carrure 7 peuvent être facilement prévues de façon que le rebord 5 de la glace soit pressé radialement contre la manchette 3 du fond juste assez pour obtenir un joint parfaitement étanche sans altérer la compressibilité spécifique de la matière qui le compose. Le corps de carrure 7 étant emboîté sur presque toute la hauteur du rebord du fond, la carrure-lunette peut tenir d'elle-même en place sans que sa partie supérieure exerce sur le rebord 5 du verre et sur la manchette 3 du fond des efforts de compression incompatibles avec la résistance de ces parties. Le rebord 2 du fond

est percé d'un trou 9 pour le passage de la tige de remontoir et une entaille 10 est ménagée dans le même but dans le corps 7 de la carrure-lunette.

REVENTICATION:

Boîte de montre étanche avec joint étanche entre le verre et une autre pièce de la boîte, et comportant un fond et une carrure-lunette, caractérisée en ce que la glace, en matière légèrement compressible, comporte un rebord tubulaire ajusté sur une manchette prolongeant un rebord du fond perpendiculaire au plan du mouvement et est serrée radialement par la partie supérieure de la carrure-lunette dont le corps s'emboîte sur le rebord du fond.

Ernest MORF.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Fig. 1.

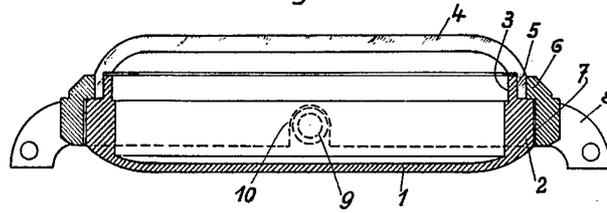


Fig. 2.

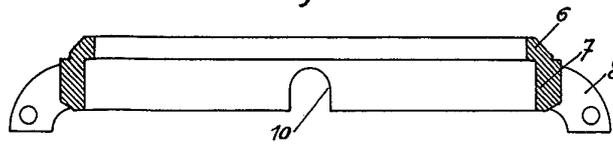


Fig. 3.

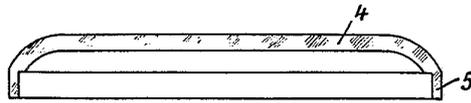


Fig. 4.

